

Les cahiers transfrontaliers d'EURES

Luxembourg n° 4/2004

édito /



Qui fait quoi dans la Grande Région ?

Cette dernière est un espace caractérisé par une intense coopération, et ce depuis de nombreuses années.

EURES, depuis le début des années '90', y a pris une place importante, dans le domaine de l'information sur les conditions de vie et de travail et de la coopération entre services publics de l'emploi, mais aussi dans l'analyse du marché du travail, en collaboration étroite avec l'OIE (Observatoire Interrégional de l'Emploi), répondant ainsi aux souhaits exprimés

lors des Sommets des Exécutifs de la Grande Région.

Il nous a semblé utile de consacrer un numéro de nos Cahiers à un rappel de ces multiples coopérations... sans prétention d'exclusivité : que ceux que nous aurions oubliés veuillent bien nous excuser et nous donner les informations qui compléteront celles qui sont livrées ici.

La coopération institutionnelle dans la Grande Région

Franz CLÉMENT & Joël de MARNEFFE



La Grande Région désigne communément la coopération transfrontalière menée entre la Lorraine, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, le Luxembourg, la Wallonie et les Communautés Française et Germanophone de Belgique.

Cette dénomination est variable car des appellations différentes peuvent être employées dans d'autres contextes. Ainsi, en France, le terme Saar-Lor-Lux sera employé pour désigner le même espace.

La Grande Région constitue à ce jour un espace de 65 000 kilomètres carrés contenant plus de 11 millions d'habitants.

INSTITUTIONS

On dénombre 5 institutions spécifiques qui, au sein de la Grande Région, assurent aux niveaux politique et institutionnel une forme de coopération transfrontalière.

1. Le Sommet de la Grande Région

Depuis 1995 se tiennent régulièrement des Sommets auxquels participent les Chefs des Exécutifs de la Grande Région:

- le Premier Ministre du Grand-Duché du Luxembourg ;
- le Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat ;
- le Ministre-Président du Land de Sarre ;
- le Président du Conseil Régional de Lorraine ;
- le Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle ;
- le Président du Conseil Général de Moselle ;
- le Gouverneur de la Province belge de Luxembourg ;
- le Ministre-Président de la Communauté Germanophone de Belgique ;
- le Ministre-Président de la Région Wallonne ;
- le Ministre-Président de la Communauté Française Wallonie-Bruxelles.

Le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, participe aux discussions mais ne prend pas part à l'adoption des résolutions.

Les cahiers transfrontaliers d'EURES Luxembourg

La Présidence du Sommet est assurée par la région chargée de l'organisation du Sommet suivant.

Les Chefs des Exécutifs ont pour mission :

- d'organiser régulièrement un Sommet de la Grande Région, consacré à un thème principal ;
- de faire régulièrement le point sur les domaines suivants : économie, liaisons ferroviaires, liaisons routières, télécommunications/autoroutes de l'information, recherche/transfert de technologie, tourisme, projets de développement communs, initiative communautaire INTERREG, éducation et formation, culture et sport.

2. Le Comité Economique et Social de la Grande Région (CESGR)

(<http://www.granderegion.net>)

Constitué en 1997, le CESGR a pour mission de traiter de façon intensive tous les problèmes inhérents au développement économique et social de la Grande Région et d'apporter un soutien au dialogue social inter-régional en se référant aux recommandations et expériences des partenaires. Il agit sur mandat du Sommet.

Le CESGR comprend 36 membres effectifs nommés par les autorités respectives des régions, soit six par composante. Sa composition est tripartite :

- le 1er collège est composé d'au moins 1/3 des membres qui sont issus des organisations représentant les travailleurs ;
- le 2ème collège est formé d'au moins 1/3 des membres issus d'organisations représentant les employeurs ;
- le reste de chaque délégation constitue un collège composé selon la convenance de chaque région.

Le Président est en principe issu de la région d'accueil du Sommet de l'année en cours, il est assisté dans ses tâches par un Vice-Président issu de la Région d'accueil du Sommet suivant ainsi que par un Vice-Président issu de la région d'accueil du Sommet précédent, sauf décision contraire du CESGR.

Il est élu pour la durée de la présidence du Sommet.

Le CESGR est habilité à créer les groupes de travail nécessaires à la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées. Les thèmes abordés pendant cette année sont :

- l'examen de la situation économique et social de la Grande Région ;
- l'emploi transfrontalier ;
- capitale de la culture 2007 ;
- la mobilité dans la Grande Région.

3. La Commission Intergouvernementale et la Commission Régionale

3.1. La Commission Intergouvernementale franco-germano-luxembourgeoise

Elle est composée de 3 Délégations dont les membres sont nommés par les Gouvernements respectifs de l'Allemagne, de la France et du Luxembourg.

Etant donné son niveau de composition (Etats), la délégation française ne compte pas de représentants du Conseil Régional de Lorraine.

Le rôle de la Commission Intergouvernementale est :

- de donner un avis sur les questions générales de la coopération transfrontalière ;
- d'adopter des recommandations ;
- de préparer des projets d'Accords et de négocier les Traités nécessaires à la bonne marche de la coopération transfrontalière.

La Commission Intergouvernementale se réunit en pratique tous les 3 ans.

3.2. La Commission Régionale Saar-Lor-Lux-Trèves/Palatinat-Occidental

Pour associer plus étroitement les instances régionales, la Commission Intergouvernementale a décidé en 1980 la création d'une Commission Régionale Saar-Lor-Lux-Trèves/Palatinat-Occidental.

Elle est composée de 4 Délégations des administrations régionales, conduites chacune par un Chef de Délégation, secondé par un Secrétaire de Délégation.

Les travaux de la Commission Régionale sont nourris par les propositions de 9 groupes de travail :

- Questions Economiques ;
- Liaisons routières, transports et communications ;
- Environnement ;
- Questions sociales ;
- Culture ;
- Enseignement Supérieur ;

Les cahiers transfrontaliers d'EURES Luxembourg

- Aménagement du Territoire ;
- Tourisme ;
- Education, formation.

Le rôle de la Commission Régionale est :

- de proposer des projets de coopération dans les domaines de sa compétence ;

4. Le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) (<http://www.cpi-ipr.com/>)

Le CPI a été créé en 1986. Il se compose de représentants des Assemblées suivantes :

- Conseil Régional de Lorraine ;
- Landtag de Sarre ;
- Landtag de Rhénanie-Palatinat ;
- Chambre des Députés du Luxembourg ;
- Parlement Wallon.

Chacune des ces Assemblées délègue 7 parlementaires au CPI (dont le président de chaque Assemblée).

Les missions de cette assemblée consultative sont :

- de promouvoir le rôle économique, social et culturel de la Grande Région, par une étroite collaboration transfrontalière entre les régions ;
- de contribuer, à terme, au développement d'une perspective de coopération transfrontalière dans les domaines qui sont de la compétence normative de chacune des régions.

Le Président du CPI est désigné tous les ans lors de la première Séance Plénière selon le principe de la rotation. Il est assisté de 4 Vice-Présidents (1 pour chacune

- de rendre compte à la Commission Intergouvernementale qui peut lui confier des missions.

La Commission Régionale se réunit une fois par an. A cette occasion, les travaux des groupes de travail sont examinés et les recommandations adoptées sont transmises à la Commission Intergouvernementale.

des autres régions), également désignés pour un mandat d'un an.

Un Comité Permanent, assisté d'un Greffe, prépare les séances du CPI. Ce Comité est composé du Président du CPI, des Vice-Présidents et des Présidents de Commissions. Le Greffe est assuré par la Région qui assure la Présidence.

Les travaux du CPI sont nourris par les propositions des Commissions, qui sont au nombre de cinq :

- Affaires économiques ;
- Affaires sociales ;
- Transports et communications ;
- Environnement et Agriculture ;
- Enseignement, Formation, Recherche et Culture.

Le CPI se réunit au moins une fois par an, sur convocation de son Président. A l'occasion de ses séances plénières, il se prononce sur les résolutions et recommandations proposées par les Commissions, qui sont ensuite transmises aux pouvoirs exécutifs.

5. EuRegio SaarLorLuxRhin (<http://www.euregio.lu/>)

L'ouverture des frontières a mis les Etats et les collectivités locales de nos régions face à de nouveaux défis. La coopération transfrontalière est ainsi l'un des moyens dont disposent les Etats et les collectivités locales pour s'adapter à ces évolutions.

Au fil des années, la coopération transfrontalière s'est institutionnalisée autour de plusieurs pôles. Dans ce processus, les communes ne sont pas absentes. Dans de nombreux domaines, la coopération transfrontalière ne peut se traduire sur le terrain sans la participation des communes.

En 1988, des élus communaux de la Grande Région ont fondé COMREGIO, communauté de travail des commu-

nes. Le 15 février 1995, pour donner plus d'assise à la coopération transfrontalière entre les communes de l'espace transfrontalier, EuRegio SaarLorLuxRhin, association sans but lucratif de droit luxembourgeois (asbl), a été constituée. Ainsi, il existait un organe de représentation des intérêts communaux dans la Grande Région.

Son objectif général est de promouvoir et renforcer la coopération des communes de la Grande Région.

ACTEURS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

1. La Charte de Coopération Universitaire

(<http://www.uni-trier.de/uni/charta/charta.htm>)

Au sein de la Grande Région, certains établissements de l'enseignement supérieur sont liés par une Charte de Coopération Universitaire dans le domaine de la Recherche et du Développement. Signée le 25 octobre 1984, elle engageait l'Université de la Sarre, les Etablissements d'Enseignement Supérieur de Lorraine et le Centre Universitaire de Luxembourg à :

- intensifier et développer leur coopération ;
- mettre en œuvre des programmes communs d'enseignement, d'études et de recherches ;
- promouvoir des échanges d'étudiants ;
- favoriser des échanges d'enseignants et de chercheurs.

2. Autres institutions

Outre les établissements liés par la charte de coopération universitaire dont il est question ci-dessus, on peut encore citer d'autres institutions actives dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Grande Région.

En **Région wallonne**, on peut citer :

- l'Université de Liège (Ulg - Liège) ;
- l'Université Catholique de Louvain (UCL - Louvain-la-Neuve) ;
- l'Université de Mons-Hainaut (Mons) ;
- les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix (FUNDP - Namur) ;
- les Facultés Universitaires Catholiques de Mons (FUCAM - Mons).

Au **Luxembourg** :

- l'Université du Luxembourg ;
- les 2 CRP Henri Tudor et Gabriel Lippmann (Luxembourg) ;

Par la suite, d'autres établissements ont adhéré à la Charte :

- la Fachhochschule des Saarlandes (1985) ;
- l'Université de Kaiserslautern (1988) ;
- l'Université de Trèves (1988) ;
- la Fondation Universitaire Luxembourgeoise d'Arlon (1988). La FUL est devenue depuis lors le campus arlonnais de l'Université de Liège ;
- la Fachhochschule de Kaiserslautern (1990) ;
- la Fachhochschule de Trèves (1990).

- le CEPS/INSTEAD (Differdange) ;
- le Centre d'Etudes Européennes Robert Schuman (Luxembourg) ;
- l'Institut Régional Intracommunautaire (IRI - Luxembourg).

En **France** :

- le Pôle Universitaire Européen de Nancy-Metz.

En **France** et en **Allemagne** :

- l'Université franco-allemande, inaugurée en 2000 à Saarbrücken.

Sur le **PED** :

- le Collège Européen de Technologie.

Dans toute la **Grande Région** :

- la coopération entre les offices statistiques de la Grande Région.

AUTRES ACTEURS

- Bureau de promotion Saar-Lor-Lux (Metz) ;
- Conseil Interrégional des Chambres de Métiers Saar-Lor-Lux (<http://www.cicm.lu>) ;
- La Communauté de Travail des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'espace Saar-Lor-Lux (<http://www.saarlorlux.org>) ;
- EURES Transfrontaliers PED et Saar-Lor-Lux (<http://www.eureslux.org>) ;
- Les Euro-Info Centres (Libramont, Luxembourg et Metz) ;
- Forum Europa (<http://www.forum-europa.lu>)

INFORMATIONS ET SERVICES

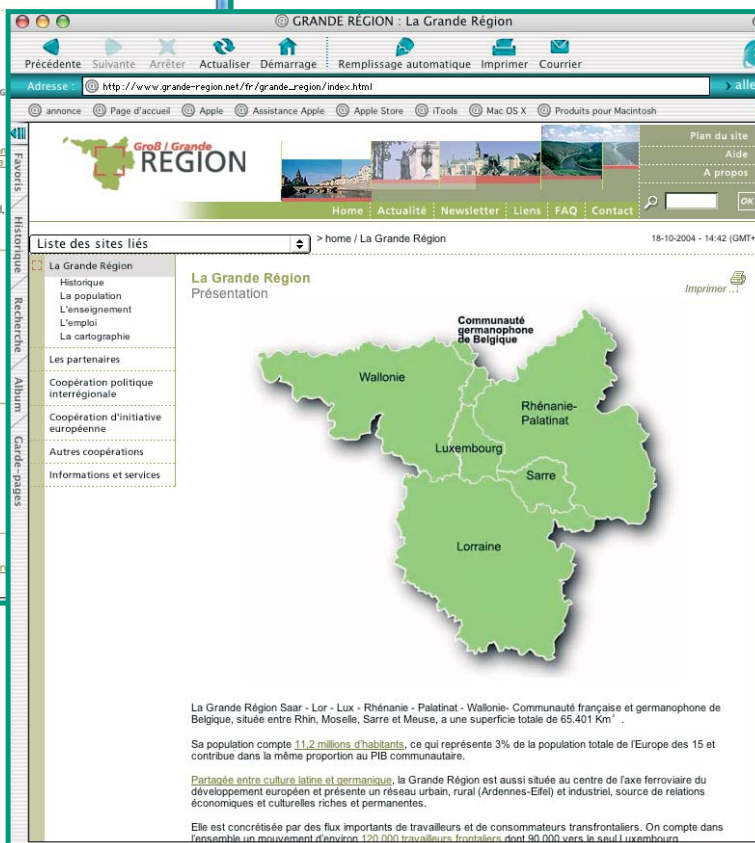
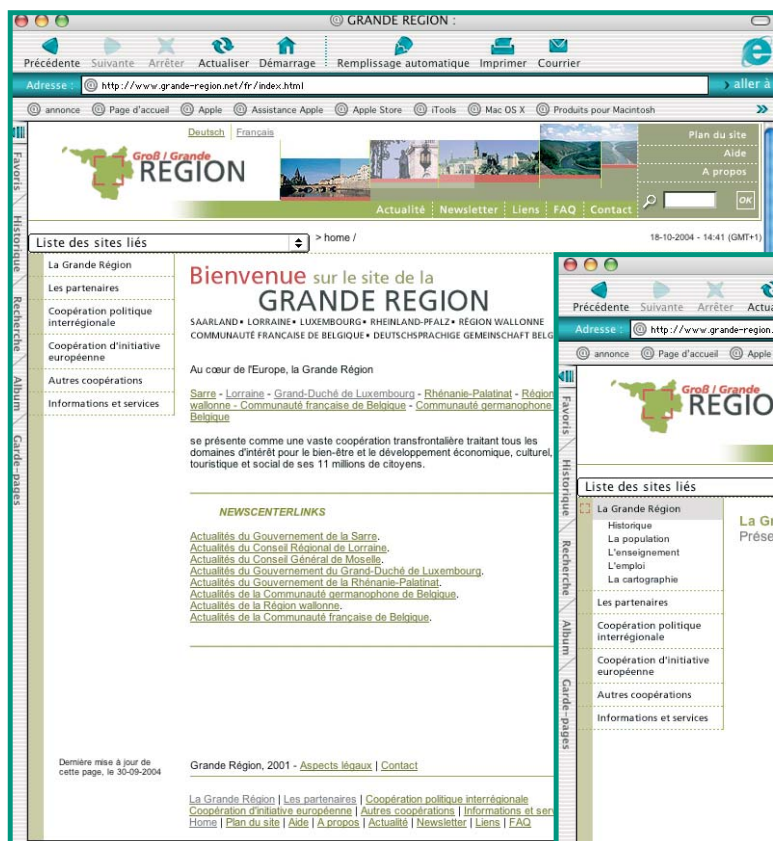
Ouverte au public depuis le mois de novembre 1999, la Maison de la Grande Région a pour mission de jouer un rôle de liaison et de contact au service des 11 millions de citoyens de la Grande Région, des administrations nationales ou régionales respectives ainsi que des diverses institutions interrégionales.

La Maison de la Grande Région assume deux fonctions distinctes, mais complémentaires : d'une part une fonction dite "externe" et d'autre part, une fonction dite "interne".

- Fonction **"externe"** : représentation et identification publiques de la coopération transfrontalière au sein de la Grande Région ;
- Fonction **"interne"** : mission de suivi des travaux du Sommet de la Grande Région et de la Commission régionale.

LE SITE DE RÉFÉRENCE

www.granderegion.net



LA GRANDE RÉGION ET L'EUROPE : LE SITE DE RÉFÉRENCE

europa.eu.int/eures

The image displays three overlapping screenshots of the EURES website (europa.eu.int/eures) in a browser window. The top screenshot shows the main index page with the EURES logo and navigation menu. The middle screenshot shows the 'Carte des régions transfrontalières' page, which lists four cross-border partnerships: 1. EuresChannel (BE-FR-UK), 2. Scheldemond (BE-NL), 3. EURES-EUREGIO Gronau/Enschede (DE-NL), and 4. EURES Maas-Rhin. A map of Europe highlights these regions. The bottom screenshot shows a detailed view of the 'P.E.D. (BE-FR-LUX)' partnership, including its description and contact information.

Carte des régions transfrontalières

1. EuresChannel (BE-FR-UK)
2. Scheldemond (BE-NL)
3. EURES-EUREGIO Gronau/Enschede (DE-NL)
4. EURES Maas-Rhin

Carte des régions transfrontalières

Sélectionnez >>

5. P.E.D. (BE-FR-LUX)

Nom du partenariat transfrontalier
P.E.D. (BE-FR-LUX)

Site Web
www.eureslux.org

Régions couvertes
Province of Luxembourg (Belgique), Lorraine (France), Luxembourg

Description succincte
Ce Pôle européen de développement a été créé en 1985 en vue de faire revivre les régions frontalières touchées par la récession de l'industrie sidérurgique. La région couverte par ce partenariat transfrontalier EURES/PED, établi en 1993, se caractérise par des mouvements de travailleurs frontaliers à grande échelle, en particuliers vers Luxembourg. Un réseau de conseillers EURES ayant suivi une formation spécifique a été mis en place de part et d'autre de la frontière. Il fournit des informations, des conseils et des services de placement aux demandeurs d'emploi, aux travailleurs transfrontaliers et aux employeurs intéressés par des activités ou des recrutements transfrontaliers. Parmi les nombreuses activités entreprises, les plus marquantes sont les suivantes:
- collaboration entre les services de l'emploi nationaux, en particulier par l'extraction et la diffusion d'informations sur les offres d'emploi de la base de données EURES et l'établissement d'ateliers transfrontaliers pour les demandeurs d'emploi;

Donnez-nous votre avis
Quel est l'aspect le plus important à mettre en valeur lors d'un entretien?
 l'enthousiasme et la volonté d'apprendre
 une personnalité adaptée à l'entreprise
 l'expérience professionnelle
 une date d'entrée en service appropriée

Envoyer
Archives

Dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne

Séminaire transfrontalier EURES - OIE

(EUROpean Employment Services - Observatoire Interrégional de l'Emploi)

DIMENSIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE

14 – 15 Mars 2005

Luxembourg – Kirchberg

Dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne, divers partenaires des réseaux EURES et OIE présenteront leurs travaux relatifs à la dimension du travail frontalier dans la Grande Région, en collaboration avec de nombreux autres acteurs institutionnels.

Organisation et contacts:

Cellule EURES de l'ADEM & Centre de Ressources et de Documentation EURES Luxembourg (M. Franz CLEMENT & Dr. Arthur TIBESAR)

OIE c/o Info-Institut Saarbrücken (Prof. Dr. Heinz BIERBAUM & Dr. Lothar KUNTZ).

Intéressé ?

Contactez-nous en français (fabienne.jacquet@adem.etat.lu) ou en allemand (gmarx@info-institut.de) ou rendez-vous sur notre site www.eureslux.org

Ce séminaire bénéficie du soutien financier des programmes EURES (europa.eu.int/eures) et Interreg IIIc – OCR – ebird (www.granderegion.net)

Les cahiers transfrontaliers d'EURES Luxembourg

Nos dernières publications

Frontalier vers le Luxembourg ? Les chiffres les plus récents

Emploi et travail frontalier au Luxembourg : les données de 2003, ainsi qu'une analyse de l'évolution sur cinq ans.

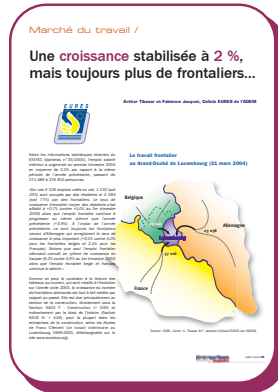


Le travail intérimaire au Luxembourg aspects transfrontaliers

Evolution quantitative, nationale et pays de résidence des intérimaires, entreprises utilisatrices sont les principaux sujets abordés.

Marché du travail Une croissance stabilisée à 2 % mais toujours plus de frontaliers...

Tiré à part
d'Entreprises magazine
N° 7 - septembre/octobre 2004



Les brochures sont disponibles gratuitement sur simple demande à EURES Luxembourg

par téléphone : 00 352 478 54 78 ou 00 352 58 58 55 531

par mail : fabienne.jacquet@adem.etat.lu
franz.clement@ceps.lu

sur le site : www.eureslux.org
en format pdf
(rubrique brochures)

Ont collaboré à ce numéro :

Franz Clément et Joël de Marneffe
(CRD Eures Luxembourg)
Fabienne Jacquet et Arthur Tibesar
(Cellule EURES de l'ADEM)

Avec le soutien financier du programme EURES de l'Union Européenne
europa.eu.int/eures

EURES Luxembourg
Une collaboration ADEM - CEPS/INSTEAD
Rue Bender, 1 • L-1229 Luxembourg
Tél : 00 352 478 53 89 - 54 78 - 53 13
FAX : 00 352 26 19 08 21
jean.hoffmann@adem.etat.lu
arthur.tibesar@adem.etat.lu
fabienne.jacquet@adem.etat.lu



CRD EURES Luxembourg
BP 48 • L-4501 Differdange
Tél : 00 352 58 58 55 531 - 549
FAX : 00 352 58 55 53
franz.clement@ceps.lu
joel.demarneffe@ceps.lu